

**Signes conventionnels**

- Complément à la topographie - Point
- Bâtiment
- Bâtiment en construction
- Bâtiment en ruine
- Maison mobile
- Centre de ski alpin
- Camp de camping
- Hydrobase
- Mise à l'abri
- Bâtiment à bois
- Écluse
- Rivière - Point
- Point
- Hydrographie - Ligne
- Réseau hydrographique
- Altière humide
- Complément au Réseau hydrographique
- Réseau routier - Ligne
- Réseau routier
- Autovues
- Complément au Réseau routier
- Infrastructures - Ligne
- Autoroute
- Ligne de transport d'énergie
- Autres
- Courbes de niveau - Ligne
- Courbes mètre
- Courbes interpolées
- Cadastre - Ligne de cadastre
- Cadastre - Ligne de zone
- Cadastre - Ligne de lot
- Cadastre - Ligne de complément
- Écluse
- Habitillage - Ligne
- Té des coordonnées MTM
- Hydrographie - Surface
- Réseau hydrographique

**Légende des possibilités agricoles des sols**

**CLASSES**  
 La présente méthode de classement groupe les sols minéraux en sept classes d'après les renseignements contenus dans les relevés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, ceux des classes 5 et 6 ne conviennent qu'à des plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent à aucune de ces productions.  
 Le classement repose sur les postulats suivants:  
 - Le travail du sol et les récoltes se font à l'aide de la machinerie moderne.  
 - Le terrain qui nécessite des améliorations (y compris le drainage), que l'exploitant peut améliorer lui-même, est classé selon les limitations ou les risques que son utilisation pourrait entraîner après ces améliorations.  
 - Le terrain qui nécessite des améliorations dépassant les capacités de l'exploitant est classé d'après ses limitations actuelles.  
 - On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emploi ou de l'étendue des exploitations, du mode de fertilisation, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.  
 - Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.  
 - Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour de fins agricoles.  
 - Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

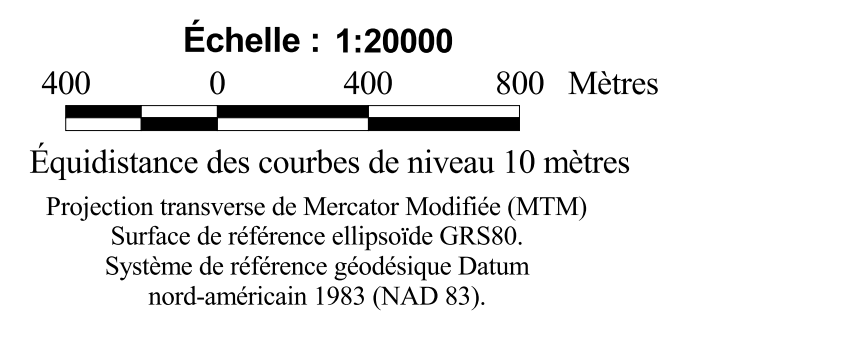
- CLASSE 1 - SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.**  
 Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés, ils retiennent bien l'eau et, à l'instar naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'obtenir une productivité élevée à un rendement élevé pour un coût modéré de grandes cultures.
- CLASSE 2 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS OU UN RESTREINTEMENT QUELQUE PEU LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSANT DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.**  
 Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variée de rendement élevée à élevée pour un coût passant grand de cultures.
- CLASSE 3 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉES GRAVES OU UN RESTREINTEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSANT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.**  
 Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'entretien des travaux de préparation du sol, ensemencement et moisson, choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité possible au rendement élevé pour un coût grand de cultures.
- CLASSE 4 - SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS OU UN RESTREINTEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSANT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.**  
 Les limitations dans cette classe est l'objet éminent d'une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'entretien des travaux de préparation du sol, ensemencement et moisson, choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols ont un rendement possible pour un coût, relativement élevé pour une culture spécialement adaptée.
- CLASSE 5 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENTENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.**  
 Les sols de cette classe ont des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production continue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi de pratiques agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le drainage, l'ensemencement et la fertilisation, ou l'amélioration de l'eau.
- CLASSE 6 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES, INAPTES À PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QU'À DES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.**  
 Ces sols sont tellement pauvres en éléments nutritifs qu'ils ne peuvent convenir à la production continue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi de pratiques agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le drainage, l'ensemencement et la fertilisation, ou l'amélioration de l'eau.
- CLASSE 7 - SOLS UTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.**  
 Cette classe comprend aussi les rivières de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les zones d'un trop petit pour figurer sur les cartes.

**SOLS ORGANIQUES - (Non inclus dans le système de classement)**

**SOLS-CLASSES**  
 À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:  
 C: Climat désavantageux - La température limite est soit la basse température, soit la faible précipitation ou la mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.  
 D: Mauvaise structure, perméabilité réduite, ou les deux à la fois - Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent l'eau lentement, ou la profondeur de la couche d'entretien est limitée.  
 E: Dommages par l'érosion - Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.  
 F: Fertilité - Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de fortes teneurs en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.  
 I: Inondation - Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.  
 M: Humidité - La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par des caractéristiques des constituants du sol, limite la croissance des plantes cultivées. (Ne pas confondre avec la sécheresse due au climat).  
 N: Salinité - La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.  
 P: Pierres - Les pierres nuisent aux travaux de préparation, d'ensemencement et de moisson.  
 R: Sol mince sur roche consolidée - La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.  
 S: Limitations du sol - Présence de deux des sous-classes D, F, M et N ou davantage.  
 T: Relief défavorable - La déclivité ou le modèle du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.  
 W: Excès d'humidité - L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit, mauvais drainage, plan d'eau élevé, irrigation et ruissellement d'eau provenant d'autres voisins.  
 X: Limitations peu graves mais cumulatives - Sols classés l'objet d'une limitation modérée, causé par l'effet cumulatif de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement. (Ces sous-classes comprennent toutes les sous-classes qui ne s'appliquent qu'à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe dans une sous-région climatique).

**SYMBOLISME**  
 Les gros chiffres indiquent les classes de possibilités.  
 Les petits chiffres placés à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.  
 Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes. C'est-à-dire les limitations.  
**EXEMPLES:**  
 4 T P - Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la perméabilité.  
 2 1/4 P - Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due à la perméabilité. Une et l'autre occupent la moitié dans la proportion de 1/4.  
 N.B. La lettre utilisée pour toute superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole. Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée la première.

Topographie : Service de la cartographie, Ministère des Ressources Naturelles du Québec.  
 Possibilités d'utilisation agricole : Documents originaux : Inventaire des Terres du Canada, ARDA, 1-50 000, 1969  
 Acquisition sous forme numérique : Département de la cartographie, IRDA.  
 Cette carte a été réalisée à l'aide du logiciel GIBMA (Gestion Intégrée des Ressources en Milieu Agricole) développé par la Direction des Ressources Informatiques du MAPAQ.



**irda** Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

**Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole**

Édition :  
 Cartographie, IRDA  
 2700 rue Émile  
 Québec, P.Q.  
 G1P 3W5  
 Tél. : 418-643-2380  
 www.irda.qc.ca